



Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus en Bretagne

En Bretagne, le niveau de vie médian des habitants est relativement élevé, en particulier dans les intercommunalités littorales et celles densément peuplées.

Avec les Pays de la Loire, la Bretagne est la région française présentant les inégalités de revenus et les taux de pauvreté les plus faibles. La population aux revenus les plus modestes est cependant relativement importante dans les grandes agglomérations, où se situe la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et dans les territoires peu peuplés.

La part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible des ménages est importante en Bretagne, en lien avec une population plus âgée. Seule l'Ille-et-Vilaine affiche une proportion de revenus d'activité relativement élevée, notamment dans les intercommunalités bordant Rennes Métropole.

Auteurs : Jean-Marc Lardoux, Dominique Tacon (Insee)

Un niveau de vie médian relativement élevé en Bretagne

En 2017, la Bretagne compte 1 456 400 ménages fiscaux (*définitions*), rassemblant 3 245 200 individus. Cette population présente un niveau de vie annuel médian de 21 060 euros, correspondant à un revenu disponible de 1 755 € mensuels pour une personne seule ou de 3 685 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (*définitions*). Ce niveau de vie annuel médian est légèrement inférieur à celui observé en France métropolitaine (21 110 €). Sur ce critère, la Bretagne se situe au 3^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France (23 230 €) et Auvergne-Rhône-Alpes (21 840 €), et devant le Grand Est (21 030 €) et les Pays de la Loire (20 980 €).

Parmi les départements bretons, c'est en Ille-et-Vilaine que le niveau de vie annuel médian est le plus élevé (21 470 €) ; la proportion de ménages à très hauts revenus (*définitions*) y est la plus élevée de la région et le taux de chômage le plus faible. Viennent ensuite le Finistère (21 030 €), le Morbihan (20 940 €) et les Côtes-d'Armor (20 590 €). Les populations

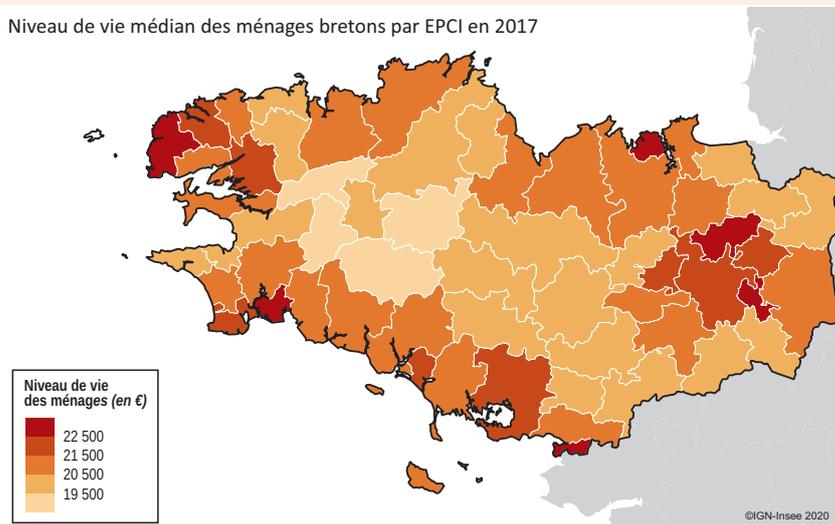
des quatre départements bretons présentent des niveaux de vie médians relativement proches, les plaçant tous entre la 21^e et la 45^e place des départements français.

À une échelle plus fine des territoires, celle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le niveau de vie médian le plus élevé

s'observe dans les zones littorales et dans les EPCI intégrant une métropole ou des communes denses (*définitions*) : Pays de Châteaugiron, Pays Fouesnantais, Côte d'Émeraude, Pays d'Iroise, Val d'Ille-Aubigné, Rennes Métropole ou encore Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (*figure 1*). Inversement, les communautés de communes du

1 Des niveaux de vie médians plus élevés sur le littoral et dans les EPCI intégrant une métropole ou des communes denses

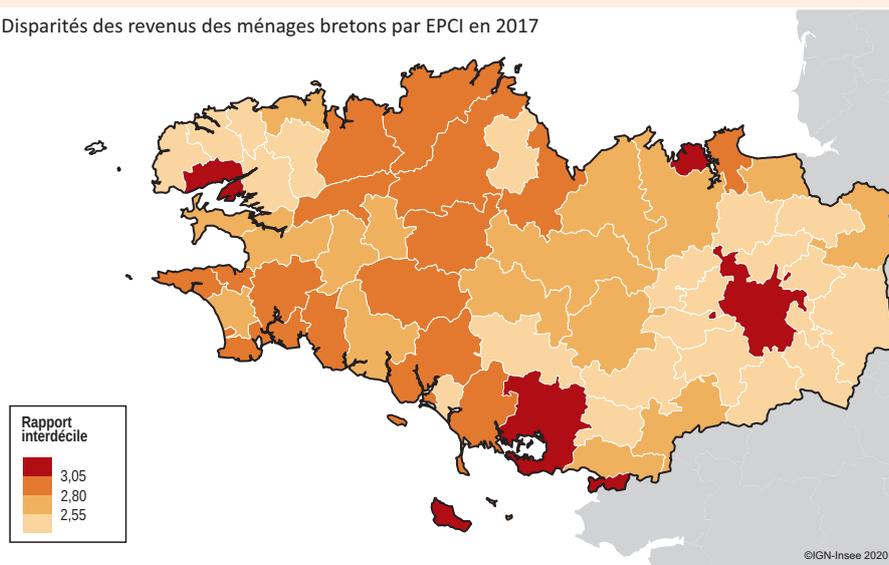
Niveau de vie médian des ménages bretons par EPCI en 2017



©IGN-Insee 2020

2 Moins de disparités de revenus dans les intercommunalités autour des deux métropoles

Disparités des revenus des ménages bretons par EPCI en 2017



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

3 Des situations de pauvreté moins fréquentes en Bretagne

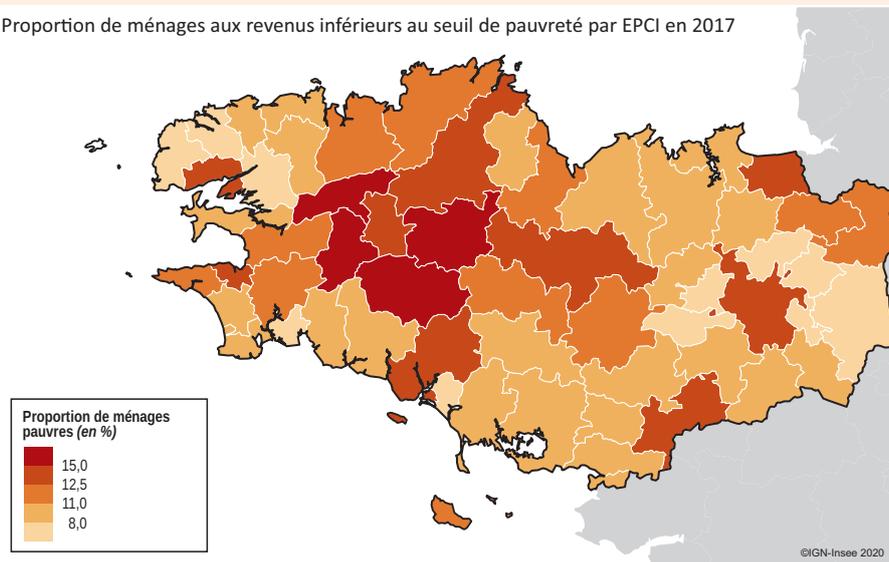
Taux de pauvreté selon la composition du ménage suivant différentes caractéristiques (en %)

Composition du ménage		Bretagne	France métropolitaine hors Île-de France
Tranche d'âge du référent fiscal	Moins de 30 ans	19,6	23,1
	30-39 ans	12,4	16,7
	40-49 ans	12,3	16,5
	50-59 ans	11,1	14,2
	60-74 ans	6,7	9,4
	75 ans ou plus	8,3	9,2
Taille du ménage	1 personne	16,9	18,1
	2 personnes	7,3	9,3
	3 personnes	10,7	13,0
	4 personnes	8,2	11,7
	5 personnes ou plus	15,9	25,3
Type de ménage	Hommes seuls	18,6	19,3
	Femmes seules	15,6	17,2
	Couples sans enfant	4,3	6,0
	Couples avec enfant(s)	8,5	12,9
	Familles monoparentales	27,3	30,6
	Ménages complexes	12,4	15,6
Statut d'occupation du logement	Propriétaires	5,8	6,7
	Locataires du parc social	35,0	37,0
	Locataires du parc privé	18,7	22,2

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

4 Des taux de pauvreté plus élevés dans le Centre Bretagne

Proportion de ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté par EPCI en 2017



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

Kreizh-Breizh, du Roi Morvan et des Monts d'Arrée, toutes situées dans le Centre Bretagne, présentent des niveaux de vie annuels médians inférieurs à 18 800 €.

Les régions Bretagne et Pays de la Loire apparaissent comme les plus égalitaires...

Les disparités de revenus au sein de la population sont les moins marquées en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Le niveau de vie « plancher » des 10 % les plus aisés est 2,8 fois plus élevé que le niveau de vie « plafond » des 10 % les plus modestes. Ce rapport, dit interdécile, s'élève à 3,4 pour l'ensemble de la France métropolitaine (*définitions*).

En Bretagne, ce résultat se retrouve à l'échelle départementale : avec un rapport interdécile de 2,8, le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor figurent parmi les sept départements français dont les niveaux de vie des individus sont les plus égalitaires. L'Ille-et-Vilaine, avec des niveaux de vie élevés plus fréquents, se place en 17^e position (2,9), juste après la Loire-Atlantique.

Au sein des intercommunalités bretonnes, le rapport interdécile varie de 2,3 à 3,4 (*figure 2*). Il est supérieur à 3,0 dans les deux métropoles (Rennes et Brest) et dans trois EPCI littoraux (CC Côte d'Émeraude, CC de Belle-Île-en-Mer et CA Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération). Les facteurs explicatifs de cette plus grande inégalité au sein de ces intercommunalités diffèrent suivant leur type : dans les deux métropoles, les niveaux de vie « plafonds » des 10 % les plus modestes sont particulièrement bas, alors qu'inversement, dans ces EPCI côtiers, ceux « planchers » des 10 % les plus aisés sont élevés.

Les EPCI les plus égalitaires se situent essentiellement autour des deux métropoles. Cette population périurbaine se distingue par un niveau de vie des personnes les plus modestes nettement plus élevé qu'ailleurs dans la région.

... et les moins touchées par les situations de pauvreté

Moins inégalitaires, les régions Bretagne et Pays de la Loire sont aussi celles où le taux de pauvreté de la population est le plus faible : respectivement 10,9 % et 10,8 %, comparé à 14,5 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Au sein de la région, ce taux varie de 10,5 % en Ille-et-Vilaine à 11,8 % dans les Côtes-d'Armor, plaçant ainsi les quatre départements bretons parmi les seize départements français ayant les taux de pauvreté les plus bas.

En Bretagne, par rapport aux régions de province prises dans leur ensemble, les

5 Une part moins importante des revenus d'activité dans le revenu disponible des ménages bretons

Composition détaillée du revenu disponible des ménages (en %)

	Part des revenus d'activité	dont part des salaires et traitements	dont part des indemnités de chômage	dont part des revenus des activités non salariées	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part de l'ensemble des prestations sociales	dont part des prestations familiales	dont part des minima sociaux	dont part des prestations logement	Part des impôts
Côtes-d'Armor	63,6	53,7	2,9	7,0	37,0	9,0	5,2	2,2	1,8	1,2	-14,8
Finistère	66,7	57,3	3,1	6,3	34,9	8,7	5,1	2,1	1,8	1,2	-15,4
Ille-et-Vilaine	75,5	67,2	2,9	5,4	26,6	9,0	5,3	2,3	1,7	1,3	-16,4
Morbihan	64,5	55,1	3,2	6,2	36,2	9,5	5,0	2,1	1,7	1,2	-15,2
Bretagne	68,4	59,3	3,0	6,1	33,0	9,1	5,1	2,2	1,7	1,2	-15,6
France métropolitaine	73,6	64,9	3,2	5,5	28,4	9,8	5,5	2,1	2,0	1,4	-17,3

Lecture : la somme des parts constituant le revenu disponible est égale à 100 %. Par exemple, dans les Côtes-d'Armor, les parts des revenus d'activité (63,6 %), des pensions, retraites et rentes (37,0 %), des revenus du patrimoine et autres revenus (9,0 %) et de l'ensemble des prestations sociales (5,2 %) dans le revenu disponible des ménages s'élèvent au total à 114,8 %, et il faut y retrancher la part des impôts (14,8 %) dont les ménages s'acquittent.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017.

situations de pauvreté sont moins fréquentes quelles que soient la tranche d'âge du référent fiscal (*définitions*), le nombre de personnes vivant au sein des ménages, le type de ménage ou le statut d'occupation du logement (*figure 3*).

Les situations de pauvreté concernent plus souvent les jeunes dans l'urbain et les personnes âgées dans le rural

La population en situation de pauvreté est toutefois relativement importante dans les grandes agglomérations. Une partie de cette population bénéficie d'ailleurs de mesures spécifiques dans le cadre de la politique de la ville. Les taux de pauvreté sont de 13,2 % sur Brest Métropole et de 12,7 % sur Rennes Métropole et dans la CA Lorient Agglomération (*figure 4*). Ces taux de pauvreté s'élèvent même à plus de 25 % parmi les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans.

Cependant, les intercommunalités présentant les situations de pauvreté les plus fréquentes sont plutôt des territoires peu peuplés et dont la population est plus âgée. En particulier, le taux de pauvreté est supérieur à 15 % dans quatre intercommunalités du Centre Bretagne (Monts d'Arrée, Kreiz-Breizh, Roi Morvan et Haute Cornouaille). Au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans, le taux de pauvreté dépasse 11 % dans ces quatre EPCI, alors qu'il se situe à 6,7 % dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, plus de 12 % des personnes propriétaires y ont un niveau de vie sous le seuil de pauvreté, alors que ce taux est de 5,8 % au niveau régional.

Moins de revenus d'activité en Bretagne

En Bretagne, la composition du revenu disponible des ménages diffère de celle observée au niveau national (*figure 5*). La part des revenus d'activité est de 68,4 % dans la région, comparé à 73,6 % en France métropolitaine. Celle des prestations sociales est également plus faible en Bretagne, en écho à des

situations de pauvreté moins fréquentes. Inversement, la part des pensions, retraites et rentes y est plus élevée (33,0 % contre 28,4 %), en lien avec une population bretonne plus âgée.

En 2018, la moyenne d'âge est en effet de 42,5 ans dans la région, supérieure de 1,3 an à celle de l'ensemble de la population française ; les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 22,4 % de la population bretonne alors que la part de ces seniors est de 20,3 % au niveau national. Toutefois, de fortes disparités existent entre les départements bretons. Ainsi, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus varie de 18,0 % en Ille-et-Vilaine à 26,3 % dans les Côtes-d'Armor. En découle une composition du revenu disponible différente suivant les départements. L'Ille-et-Vilaine se distingue avec des revenus d'activité représentant plus des trois quarts du revenu disponible des ménages alors que cette part est d'environ deux tiers dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor.

Au sein de ces revenus d'activité, la part des indemnités de chômage est en outre plus faible en Ille-et-Vilaine, moins

touchée par les situations de non emploi. Plus d'un tiers du revenu disponible des ménages est constitué de pensions, retraites et rentes dans les Côtes-d'Armor, le Morbihan et le Finistère, contre seulement un quart en Ille-et-Vilaine.

Les parts de l'ensemble des prestations sociales et celles des revenus du patrimoine et autres revenus sont relativement similaires dans les quatre départements bretons et toujours inférieures au niveau national.

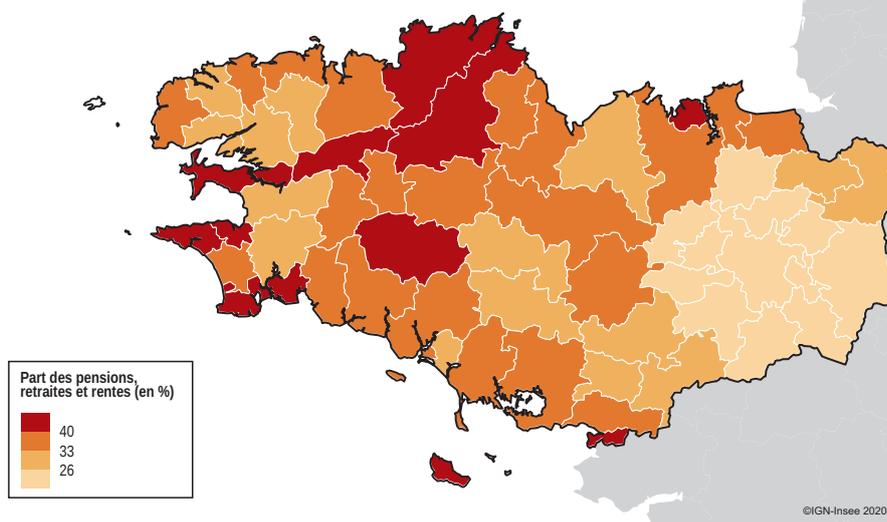
Enfin, la part des impôts, moins élevée en Bretagne qu'en France métropolitaine, est supérieure en Ille-et-Vilaine en raison notamment d'une plus forte proportion de cadres des fonctions métropolitaines (*définitions*).

Une composition des revenus très différente selon les EPCI

Au niveau des intercommunalités, la part des revenus d'activité dans le revenu disponible des ménages dépasse 80 % dans trois EPCI bordant Rennes Métropole : les CC du Pays de Châteauvallon, du Val d'Ille-Aubigné et de Liffré-Cormier. À l'opposé, dans les CC

6 La part des pensions, retraites et rentes est la plus élevée dans les EPCI littoraux et ceux du Centre Bretagne

Part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible des ménages par EPCI en 2017



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017.

de Belle-Île-en-Mer, des Monts d'Arrée et de Cap-Sizun-Pointe du Raz, cette part est inférieure à 55 %.

La part des pensions, retraites et rentes est supérieure à 40 % dans 12 des 60 intercommunalités bretonnes (figure 6). Si certaines se situent dans le Centre Bretagne (Monts d'Arrée, Roi Morvan...), d'autres sont des EPCI côtiers attirant une population âgée aisée (Côte d'Émeraude, Pays Fouesnantais, Belle-Île-en-Mer, Pays Bigouden Sud...).

La part des revenus du patrimoine est la plus importante dans les intercommunalités littorales. Cette part varie de 10 % à 15 % pour les Communautés de communes Côte d'Émeraude, du Pays Fouesnantais, de Belle-Île-en-Mer, d'Auray-Quiberon Terre Atlantique, du Pays Bigouden Sud, du Cap Sizun-Pointe du Raz et des Communautés d'agglomération du Pays de Saint-Malo, du Golfe du Morbihan-Vannes, de Concarneau-Cornouaille et de Lannion-Trégor.

Enfin, les impôts, retranchés du revenu disponible, en représentent une part qui varie de 12,1 % à 18,5 %. Elle est la moins élevée dans le Centre Bretagne alors qu'elle dépasse 16,0 % dans plusieurs grandes agglomérations (Rennes, Brest, Vannes, Saint-Malo et Saint-Brieuc) et quelques intercommunalités littorales ou périurbaines. ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues du **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de 2017.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine dont le revenu déclaré est positif ou nul : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en collectivité (foyers, maisons de retraite, centres d'hébergement, maisons de détention...). Les ménages sont localisés à l'adresse figurant sur leur déclaration des revenus, sachant qu'une partie de ces ménages ou des personnes qui le composent peuvent avoir un autre lieu de résidence.

Insee Bretagne

35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », Valérie Molina – Dans : *Insee Focus*, n° 196 (2020, juin)
- « Moins de ménages à très hauts revenus en Bretagne », Jean-Marc Lardoux, Agnès Palaric – Dans : *Insee Analyses Bretagne*, n° 92 (2020, mai)
- « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », Marina Robin, Simon Guevara – Dans : *Insee Focus*, n° 192 (2020, mai)
- « Pauvreté et précarité en Bretagne », Hervé Bovi (dir.) – Dans : *Insee Dossier Bretagne*, n° 3 (2018, juin)

Définitions

Fonctions métropolitaines : dans une perspective d'analyse fonctionnelle des emplois, les professions sont réparties en quinze fonctions remplies par les actifs. La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Grille de densité : elle caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Elle définit quatre niveaux de densité : les communes densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses ou très peu denses. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Définie par Eurostat, la grille de densité permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens, avec une méthodologie homogène et relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays.

Médiane : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

Ménages à très hauts revenus : ménages fiscaux constitués des individus se situant parmi les 1 % les plus aisés de la population.

Ménage fiscal : un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

Par exemple, un couple de concubins, dans lequel chacun remplit sa propre déclaration de revenus, constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'imposition sur les revenus.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Rapport interdécile : le rapport interdécile des revenus est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Il est le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui perçoivent le moins des 10 % qui perçoivent le plus) et le premier décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants). Le rapport interdécile mesure combien de « fois », au minimum, les plus riches touchent l'équivalent de ce dont disposent au maximum les plus pauvres.

Référent fiscal : le référent fiscal d'un ménage fiscal est le membre du ménage identifié comme payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal.

Remarque : la notion de référent fiscal est une approximation de celle de personne de référence du ménage utilisée dans les enquêtes ménages. En effet, les données disponibles sur les ménages fiscaux, provenant des fichiers de l'administration fiscale sur les redevables de l'impôt sur les revenus et de la taxe d'habitation, ne permettent pas d'identifier la personne de référence de la même manière que dans les enquêtes réalisées auprès des ménages ou dans le recensement de la population.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Taux de pauvreté : le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Au niveau européen, le seuil habituellement retenu est de 60 % du niveau de vie médian.

